

Vos représentants de proximité CFDT !

Soucieux d'être au plus près de vos préoccupations et d'agir concrètement pour améliorer vos conditions de travail, la CFDT de l'UES AKKA FRANCE vous présente la liste de ses représentants de proximité.

Qui sont-ils ?

ADNET Antoine	MARIGNANE / AIX EN PROVENCE	antoine.adnet@gmail.com	06 65 54 34 61
BARRAT Vincent	BLAGNAC	vincent.barrat@akkodis.com	06 44 15 18 14
BOURDIM Mohammed	NANTES	mohammed.bourdim@akkodis.com	07 66 65 89 74
BROCHERIOU Eric	PAU	eric.brocheriou@akkodis.com	
CHATELARD Florence	MARIGNANE	florence.chatelard@akkodis.com	
COQUELIN Vinciane	GUYANCOURT / LA DÉFENSE	vinciane.coquelin@akkodis.com	
FOUQUET Jean-Marie	MARIGNANE	jean-marie.fouquet@akkodis.com	06 47 19 67 66
FRUHAUF Xavier	NANTES	xavier.fruhauf@akkodis.com	
GASTON David	BLAGNAC	david.gaston@akkodis.com	
HONORE Thibault	CANNES	thibault.honore@akkodis.com	06 42 35 73 69
KAMGUIA Arnaud	GUYANCOURT / LA DÉFENSE	arno-boris.kamguia@akkodis.com	06 09 66 50 32
LAHALLE Annick	PAU	annick.lahalle@akkodis.com	06 26 46 62 89
LEPINE Stéphane	OLLIIOULES / TOULON	stephane.lepine@akkodis.com	06 13 65 44 66
MARTIN Geoffrey	MARSEILLE	geoffrey.martin@akkodis.com	06 98 23 95 60
MORIN Jean-philippe	GUYANCOURT / LA DÉFENSE	jean-philippe.morin@akkodis.com	
PARQUIER Valentine	BLAGNAC	valentine.parquier@akkodis.com	
POTTIER Fabrice	MÉRIGNAC	fabrice.pottier@akkodis.com	06 72 72 35 92
PROVOST Valentin	GUYANCOURT / LA DÉFENSE	valentin.provost@akkodis.com	06 13 11 05 48
RANAIVOARISOA Gino	GUYANCOURT / LA DÉFENSE	gino.ranaivoarisoa@akkodis.com	06 61 00 94 83
SANCHEZ Miguel	GUYANCOURT / LA DÉFENSE	miguel.sanchez@akkodis.com	
SAVIGNY Nathalie	BLAGNAC	nathalie.savigny@akkodis.com	06 72 56 71 38
SCHWIMMER Alain	BLAGNAC	alain.schwimmer@akkodis.com	
TAILLEFER Philippe	LYON / VALENCE / GRENOBLE / CHAMBÉRY	philippe.taillefer@akkodis.com	06 63 77 17 84

Leur mission :

- Être à votre écoute et relayer vos problématiques quotidiennes auprès du CSE.
- Défendre vos droits et vos intérêts individuels et collectifs.
- Vous informer et vous accompagner dans vos démarches administratives.



La liste de nos élus CFDT au CSE UES AKKA est disponible en ligne [en cliquant ici \(akka.cfdt-online.fr\)](https://akka.cfdt-online.fr)





Lettre d'information aux salariés

L'équipe CFDT à votre écoute pour vous aider !

Parce que pour défendre vos intérêts, il faut une équipe qui dispose de formations pour le faire correctement. La CFDT, premier syndicat de France dans le privé, dispose de larges moyens et forme tous ses militants sur les thèmes de la négociation, de l'égalité, de la diversité et sur le droit du travail.

Nous vous présentons aujourd'hui quelques militants et salariés d'AKKA formés au droit du travail pour vous défendre que vous pouvez d'ores et déjà contacter !



Sébastien GAY
Conseiller prud'homme
Défenseur syndical
06.86.44.07.66
sebastien.gay@akkodis.com



Philippe TAILLEFER
Conseiller du salarié
Délégué syndical CFDT
06.63.77.17.84
philippe.taillefer@akkodis.com



Antoine ADNET
Conseiller du salarié
Délégué syndical CFDT
06.65.54.34.61
antoine.adnet@akkodis.com



Didier LECUYER
Conseiller du salarié
06.84.11.19.23
didier.lecuyer@akkodis.com



Valentine PARQUIER
Défenseur syndical
valentine.parquier@akkodis.com



Stéphane LEPINE
Délégué syndical CFDT
06.13.65.44.66
stephane.lepine@akkodis.com



Vincent BARRAT
Délégué syndical CFDT
06.44.15.18.14
vincent.barrat@akkodis.com



Laurent BOUTAULT
Délégué syndical CFDT
06.07.27.21.66
laurent.boutault@akkodis.com

La CFDT accompagne (par la formation et le conseil) chaque militant qui porte un de ces mandats.

Le Conseiller du salarié : il assiste les salariés lors des entretiens préalables au licenciement dans les entreprises dépourvues d'instances représentatives du personnel.

Comme il intervient dans des entreprises extérieures il a une très bonne connaissance des pratiques managériales dans les entreprises. C'est un acteur de terrain.

La liste des conseillers du salarié est établie par l'administration. Les conseillers du salarié sont choisis en fonction de leur expérience des relations professionnelles et de leurs connaissances du droit social.

Le Défenseur syndical : il a vocation à instruire et plaider des dossiers devant le tribunal des prud'hommes en cas de litige avec l'employeur (Il remplace le recours à un avocat). Il conseille et défend les salariés au cours de la procédure jusqu'en cour d'appel. La liste des défenseurs syndicaux est établie par l'administration.

Le Conseiller prud'homme : il tranche et juge les litiges individuels qui peuvent s'élever à l'occasion d'un contrat de travail. Les conseillers prud'hommes sont nommés conjointement par le garde des sceaux, ministre de la Justice, et le ministre chargé du travail.

Le Délégué syndical : Il représente son syndicat auprès de l'employeur et assure la défense des salariés. Il est désigné par son syndicat. Il négocie les accords d'entreprise, pour la CFDT, toujours **dans l'intérêt des salariés.**

